

# Le fichier central des thèses

**L**e **fichier central des thèses**, créé en 1970 à l'Université de Nanterre – Paris X, est chargé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'enregistrer les **sujets de thèses de doctorat en cours de préparation** dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le doctorat; il est aussi chargé de diffuser l'information qu'il détient (arrêté du 16 juillet 1985). Le fichier central des thèses est compétent dans les disciplines suivantes :

Lettres  
Sciences humaines et sociales  
Théologie (catholique, protestante)  
Droit  
Sciences politiques  
Sciences économiques  
Sciences de gestion.

80 universités et 13 établissements d'enseignement supérieur (CNAM, EHESS, EPHE, HEC, IEP Paris, INALCO, etc.) sont partenaires du FCT qui enregistre annuellement environ 10 000 sujets de thèses. Sa base de données est consultable sur **Internet** depuis la rentrée 2001 (220 visiteurs en moyenne/jour).

L'**enregistrement** du sujet de thèse est fait grâce à un formulaire d'inscription papier renseigné par le doctorant et validé par l'établissement qui le transmet au FCT. De façon identique, toute modification de la situation du doctorant (titre du sujet, directeur de thèse, discipline, etc.) est notifiée par l'établissement au FCT. Quand un sujet est abandonné, radié, ou soutenu, l'établissement le signale au FCT qui l'efface de sa base de données. Un **numéro identifiant**, généré automatiquement, est attribué à chaque sujet enregistré. Le FCT délivre ensuite une **attestation d'inscription** au doctorant. Pour garantir la régularité d'une inscription et la validité des renseignements, seule l'information transmise par l'établissement est prise en compte par le FCT.

La **notice descriptive** de chaque sujet qui s'affiche sur le site internet du FCT comporte le nom et le prénom du doctorant, le titre du sujet, la date d'inscription, la nature du doctorat (plusieurs centaines de doctorats d'État sont toujours en cours), la discipline et le nom de l'établissement d'inscription, le nom et le prénom du directeur de la thèse, éventuellement du codirecteur ou du cotuteur.

Plusieurs **critères d'interrogation** qu'il est

possible de croiser permettent, grâce au module de recherche « consultation en ligne », de trouver l'information demandée :

- nom de l'auteur
- nom du directeur de thèse, du codirecteur ou du cotuteur
- mot-clé (taper % pour la troncature)
- mot du titre (troncature automatique)
- type de doctorat
- date d'inscription
- discipline (affichage de la liste par menu déroulant)
- nom de l'établissement (affichage de la liste par menu déroulant).

Actuellement, 63 disciplines sont répertoriées dans la liste établie par l'équipe de documentalistes du FCT. Cette liste est périodiquement actualisée pour tenir compte, autant que faire se peut, de l'apparition de nouveaux champs de recherche disciplinaires : architecture, arts plastiques, études brésiliennes, études portugaises, sciences cognitives, sciences humaines cliniques, tourisme, etc. Les documentalistes affectent des mots-clés à chaque sujet de thèse. Ils s'appuient pour cela sur le résumé rédigé par le doctorant qui figure au verso du formulaire d'inscription. Ils ont aussi recours à un dictionnaire de mots-clés normalisés établi en équipe.

En centralisant les thèses en cours dans une base de données accessible au public via Internet, le FCT contribue à :

- 1) faire mieux connaître ce qui se fait dans le domaine de la recherche doctorale, la **diversité** des approches et des thèmes étudiés
- 2) permettre au futur doctorant de vérifier qu'une recherche identique à la sienne n'est pas en cours
- 3) favoriser les **contacts** entre les chercheurs qui œuvrent sur une problématique commune
- 4) aider les directeurs de thèse, les enseignants-chercheurs, et plus largement les membres de la communauté scientifique, à **faire le point** sur un thème de recherche ou sur une discipline
- 5) **mettre en valeur** la recherche doctorale française auprès de la communauté scientifique internationale.

Le FCT établit d'ailleurs à la demande des **sélections documentaires** sur profil. Ces sélections sont réservées aux centres de recherche, de documentation, et à des partenaires institutionnels engagés dans la

recherche. La dernière sélection importante a été faite pour le comité national français d'histoire et de philosophie des sciences (Académie des sciences). Le comité a publié ce travail dans son *Guide de l'histoire des sciences et des techniques en France*, diffusé au congrès international des sciences qui s'est tenu au mois de juillet 2005 à Pékin.

Pour réduire de manière significative le délai d'enregistrement des sujets de thèses, le FCT met actuellement en place une modification de la procédure d'inscription des doctorants dans sa base de données. Le formulaire d'inscription papier est en cours de remplacement par un formulaire électronique. La nouvelle application informatique, réalisée par le centre de ressources informatiques (CRI) de Paris-X, va permettre aux services habilités des établissements d'**enregistrer directement**, grâce à une connexion sécurisée, leurs doctorants dans la base du FCT.

Parallèlement à ce changement de procédure, le FCT enregistrera dorénavant le **résumé** du sujet (maximum 300 mots), sous réserve qu'il soit validé par le directeur de thèse. Le résumé s'affichera dans la zone prévue à cet effet de la notice descriptive du sujet. La prise en compte du résumé doit faciliter la lecture du titre de la thèse et apporter des précisions sur une recherche en cours.

## Addenda

Le ministère de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur portugais a créé en 2002 une base de données des thèses en cours, similaire à celle du FCT, consultable par Internet ([www.oces.mctes.pt/](http://www.oces.mctes.pt/)) : **O Registo Nacional de Temas de Teses de Doutoramento em Curso**, placée sous la responsabilité de l'observatoire de la science et de l'enseignement supérieur (OCES). Il existe aussi une base de données pour les thèses soutenues placée sous la même autorité.

François Huger

Fichier central des thèses  
FCT  [fct.u-paris10.fr](http://fct.u-paris10.fr)  
 01 40 97 77 13

Olivier Audéoud, président  
de l'Université de Nanterre – Paris-X  
 01 40 97 72 00  70 71  
 200 avenue de la République  
92001 NANTERRE CEDEX